

AMBASSADE DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI



COMMUNIQUE DE PRESSE N°204.02.04/07/MAECD/2024



1. A la fin de chaque année, le Chef de l'Etat burundais anime une conférence publique au cours de laquelle il répond à toutes les questions de la population burundaise en général et des journalistes en particulier.
2. C'est dans cette perspective qu'en date du 29 décembre 2023, Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi, a animé une conférence publique au cours de laquelle, plusieurs questions lui ont été posées dont la question relative au mariage des personnes de même sexe.
3. Sur cette question, il semble que certains médias internationaux ont mal interprété une partie du discours de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi lors de cette conférence publique du 29/12/2023 en province CANKUZO.
4. En effet, Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMYE, Président de la République, n'a jamais ordonné le recours à la lapidation des homosexuels comme l'interprètent certains médias internationaux et réseaux sociaux.
5. Par contre, en s'exprimant sur cette question, le Chef de l'Etat Burundais a fait usage de figure de style et d'images linguistiques en faisant référence aux saintes écritures comme la Bible pour montrer la gravité de ces pratiques qui sont contraires aux lois et aux valeurs culturelles du Burundi.

AMBASSADE DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI



COMMUNIQUE DE PRESSE N°204.02.04/07/MAECD/2024

6. Par conséquent, l'Ambassade de la République du Burundi près le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Union Européenne tranquillise les partenaires du Burundi et ses alliés que le Burundi est un Etat de droit où tout crime est réprimé par le code pénal et le processus suit les règles et procédures définies par la loi.

Fait à Bruxelles, le 2 janvier 2024

Amb. Thérance NTAHIRAJA.

